Emploi: lignes directrices pour les politiques des États membres, révision. Paquet emploi

2003/0068(CNS) - 14/01/2003 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : définir une nouvelle stratégie européenne pour l'emploi. CONTENU : La Commission a adopté les grandes lignes d'une nouvelle stratégie européenne pour l'emploi (SEE), plus pratique, afin de relever de nouveaux défis tels que l'accélération des changements économiques, le vieillissement de la population et l'élargissement. La Commission propose d'assigner à la nouvelle stratégie, des objectifs fondamentaux en s'appuyant sur des objectifs quantifiés et en améliorant la gouvernance globale de la stratégie, notamment en y associant davantage les partenaires sociaux et la société civile. Approche proposée : l'idée est de favoriser la réalisation de trois objectifs majeurs: - le plein emploi, conformément aux objectifs de la stratégie de Lisbonne; - la qualité et la productivité au travail, objectif qui reflète la nécessité d'améliorer la qualité des emplois dans une économie fondée sur la connaissance et de stimuler la compétitivité de l'UE; - la cohésion et un marché du travail favorisant l'insertion, de manière à résorber les disparités existant en matière d'accès au marché du travail. En réponse à la demande de simplification et d'amélioration de l'efficacité des lignes directrices, formulée par le Conseil européen de Barcelone, la Commission propose des lignes directrices simplifiées qui seraient définies pour une période expirant en 2010 et ne seraient pas modifiées avant la réalisation d'une évaluation à mi-parcours en 2006. L'accent serait davantage placé sur les résultats : les futures lignes directrices auraient une série plus restreinte de priorités qui s'inscriraient dans le droit fil des objectifs de Lisbonne : - aider les personnes sans emploi à trouver du travail et rendre le travail plus avantageux, - favoriser l'esprit d'entreprise pour multiplier et améliorer la qualité des emplois, - lutter contre le travail non déclaré, - promouvoir le vieillissement actif, - gérer l'immigration, - promouvoir la capacité d'adaptation sur le marché du travail, - investir dans les ressources humaines et dans l'éducation et la formation tout au long de la vie, - assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, - soutenir l'intégration des personnes défavorisées et lutter contre les discriminations dont elles sont victimes sur le marché du travail, - contribuer à corriger les disparités régionales en matière d'emploi. La Commission propose également que la gouvernance de la stratégie soit améliorée grâce à l'intervention de services de mise en oeuvre plus efficaces, un engagement dynamique des partenaires sociaux, la mobilisation de tous les acteurs concernés et l'octroi de crédits appropriés. Débats : les objectifs et priorités concrets présentés serviront de point de départ à une discussion ouverte avectoutes les parties intéressées, en particulier les États membres, le Parlement européen, les organisations représentatives des partenaires sociaux et la société civile. Conformément à la nouvelle approche rationalisée de suivi général de l'agenda de Lisbonne, la Commission présentera en avril 2003, une proposition officielle de lignes directrices et de recommandations pour l'emploi en tenant compte de cette consultation et des orientations politiques générales définies par le Conseil européen du printemps.